

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant les congés et les vacances de l'Ecole internationale
du SHAPE pour l'année scolaire 2006-2007**

A.Gt 23-11-2006

M.B. 15-01-2007

Le Gouvernement de la communauté française,

Vu l'article 8 de la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'Enseignement secondaire, remplacé par le décret du 13 juillet 1998;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion Sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le présent arrêté s'applique à l'Ecole internationale du SHAPE, section secondaire belge.

Article 2. - La rentrée scolaire est fixée au 23 août 2006 pour l'année scolaire 2006-2007.

Article 3. - Les vacances et congés sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2006-2007 :

1° Le mardi 19 septembre 2006 à partir de midi.

2° Le mercredi 27 septembre 2006.

3° Le congé de Toussaint : du lundi 30 octobre 2006 au vendredi 3 novembre 2006 inclus.

4° Le lundi 13 novembre 2006.

5° Les vacances d'hiver : du lundi 25 décembre 2006 au vendredi 5 janvier 2007 inclus.

6° Le congé de carnaval : du lundi 19 février 2007 au vendredi 23 février 2007 inclus.

7° Les vacances de printemps : du lundi 2 avril 2007 au vendredi 13 avril 2007 inclus.

8° Le jeudi 19 avril 2007 à partir de midi.

9° Le lundi 30 avril 2007.

10° La Fête du Travail : le mardi 1^{er} mai 2007.

11° L'Ascension : le jeudi 17 mai 2007.

12° La Pentecôte : le lundi 28 mai 2007.

Article 4. - Le dernier jour de cours est fixé au vendredi 22 juin 2007 pour l'année scolaire 2006-2007.

Article 5. - Le présent arrêté produit ses effets le 23 août 2006.

Bruxelles, le 23 novembre 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA

